

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°389

FÉVRIER 2025

SPÉCIALE : DOSSIER CANDIDATURE PÔLE AVENIR SAISON 2025-2026 PROCEDURE DE SÉLECTION

STRUCTURES D'ACCESSION NATIONALE : Pôles France & Espoirs Avenir.

Dans le cadre de la restructuration du Haut Niveau et de la Haute Performance, la fédération, à l'image de la création de son centre national d'entraînement pour la haute performance, poursuit l'organisation du haut niveau à l'échelle de ses quatre zones sportives.

Les structures nationales d'accèsion à savoir les Pôles de Nancy, Nantes, Lyon et Toulouse se concentreront, dès la rentrée 2025-2026 sur le développement du Haut Niveau dans les Zones du Nord-Est, du Nord-Ouest, du Sud-Est et du Sud-Ouest.

Ces nouvelles structures nationales intégrées au Projet de Performance Fédérale (PPF) seront les relais territoriaux du déploiement de la stratégie fédérale en matière de **haut-niveau. Leurs actions prioritaires s'articuleront autour de deux axes :**

- 1. L'entraînement quotidien et l'aménagement des parcours de formation** des meilleurs athlètes **U19/U23, de la zone concernée.**
- 2. L'accompagnement des actions de détection, de recrutement et de formation sportive** en tant que centres de ressources pour le territoire.

Procédure de candidature :

Les athlètes souhaitant intégrer une structure d'accèsion nationale **doivent déposer leur candidature auprès de la structure de leur zone. Les candidatures seront analysées en suivant le protocole ci-dessous :**

Dans un premier temps, en fonction du profil sportif et médical, la commission de sélection des structures d'accèsion nationale valide ou non la possibilité d'intégrer une structure d'accèsion nationale.

Dans un second temps, en fonction du cursus scolaire/universitaire, du projet personnel, de la stratégie fédérale, et à condition que l'athlète, qui aura pris ses dispositions au titre de sa formation sur [Parcoursup](#) valide ou non sa candidature.

En lien avec [Parcoursup](#), les athlètes doivent sélectionner en priorité des établissements situés à proximité de leur club d'appartenance, afin d'anticiper une éventuelle non-sélection au niveau national. Cette consigne s'applique également aux athlètes non concernés par [Parcoursup](#).

📅 Dates clés à retenir :

- 13 mars 2025 : date limite pour formuler ses vœux sur [Parcoursup](#).
- 2 avril 2025 : date limite pour confirmer ses choix sur [Parcoursup](#)
- 2 avril 2025 : date limite de dépôt des dossiers de candidature.
- 29 avril - 15 mai 2025 : commission nationale de sélection.



Pour candidater :

- 1 Remplir le dossier de candidature via le lien suivant : [FICHE CANDIDATURE](#)
- 2 S'inscrire sur la plateforme Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS). Un email sera envoyé pour finaliser l'inscription
- 3 Envoyer son dossier médical sous pli confidentiel à l'attention du Dr Frédéric MATON (siège de la FF Aviron à Nogent-sur-Marne (94)). La liste des examens obligatoires est disponible via le lien : [dossier médical](#)

STRUCTURES D'ACCESSION REGIONALE : PÔLES ESPOIRS RÉGIONAUX

Les structures d'accèsion territoriale, pôles espoirs régionaux accueillent prioritairement les athlètes U17 et U19, licenciés dans les clubs de la ligue support d'un pôle espoir, et ayant pour objectif d'intégrer une structure d'accèsion nationale. Ces structures se situent géographiquement sur les ligues des Hauts de France, de Normandie, d'Ile-de-France, de Nouvelle-Aquitaine et de Sud Provence Alpes Côte D'Azur.

Les athlètes qui souhaitent intégrer une structure d'accèsion territoriale font acte de candidature en suivant le protocole ci-dessous.

La commission de sélection des structures d'accèsion territoriale, en fonction du profil sportif et médical, valide ou non la possibilité d'intégrer une structure régionale.

Pour les étudiants, nous vous rappelons qu'ils ont jusqu'au 13 mars 2025 pour proposer leurs vœux et jusqu'au 02 avril 2025 pour les confirmer sur la plateforme [Parcoursup](#).



Pour candidater :

- 1- Remplir le dossier de candidature via le lien suivant : [FICHE CANDIDATURE](#)
- 2- S'inscrire sur la plateforme Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS). Un email sera envoyé pour finaliser l'inscription :
- 3- Envoyer son dossier médical sous pli confidentiel à l'attention du Dr Frédéric MATON (siège de la FF Aviron à Nogent-sur-Marne (94)). La liste des examens obligatoires est disponible via le lien : [dossier médical](#)

 **Date limite de dépôt des dossiers : 2 avril 2025.**

 **Commission de sélection : 29 avril - 15 mai 2025.**